

### **Ordre du jour :**

- **Lecture du Procès-Verbal de la précédente réunion**
- **Demande de subvention au titre des amendes de police**
- **Ouverture de crédits budgétaires**
- **Compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme**
- **SMS groupés**
- **Plantation de haies**
- **Réfection de l'école**
- **Questions diverses**

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 Janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-six janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 Janvier 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : MM. DANET, ROY (excusés)

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du procès-verbal de la précédente réunion.

Le Conseil Municipal adopte et signe ce procès-verbal.

### **Demande de subvention au titre des amendes de police**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 1<sup>er</sup> Septembre 2020, une délibération avait été prise pour demander une subvention au Conseil Général de la Charente-Maritime au titre de la répartition des Amendes de Police concernant les travaux de sécurisation de la voirie au village de « Saint-Paul ».

L'enveloppe 2020 ayant été entièrement consommée au moment du dépôt du dossier de demande de subvention, les services du Département invitent donc le Conseil Municipal à prendre une nouvelle délibération afin d'inscrire ce dossier sur le programme 2021.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de renouveler sa demande, dans les mêmes conditions.

### **Ouverture de crédits budgétaires**

Madame le Maire informe les conseillers municipaux que dans le cadre des travaux de sécurisation de la voirie au village de « Saint-Paul », la somme prévue au Budget 2020 n'est pas suffisante. Elle explique en effet qu'une plus-value de 1230.00 € T.T.C. a dû être appliquée sur des travaux de

terrassement supplémentaires. De plus, n'avaient pas été chiffrés la mise en place de l'écluse ainsi que l'achat de signalisation verticale et de miroirs, précisant que cette dépense complémentaire s'élève à 2 815.62 € T.T.C.. Elle ajoute que préalablement au vote du budget primitif 2021, la Commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2020.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1<sup>er</sup> trimestre 2021 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement prévue en crédits insuffisants en 2020 et facturée en 2021, elle demande au Conseil Municipal de l'autoriser, en vertu de l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits portés au budget de l'année précédente, c'est-à-dire 66 595.00 €.

A savoir pour cette année :

- Article 2315 : 4 100.00 €

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à mandater, avant le vote du budget primitif 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2020, hors restes à réaliser, comme inscrit ci-dessus.

### **Compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme**

Monsieur BERNARD donne lecture du compte-rendu de la Commission Voirie-Urbanisme qui s'est réunie le Samedi 09 Janvier 2021.

« Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, DANET, Mme LANOUE.

Était excusé : M. POULARD

Les points abordés sont les suivants :

#### **Plan de débarnage :**

Il est présenté aux membres de la commission un plan de la commune mettant en évidence les zones où un débarnage serait nécessaire avec des degrés d'urgence variables.

Ces travaux seraient à prévoir en plusieurs tranches et sont nécessaires pour éviter que la voirie ne s'abîme davantage. Dans le cas contraire, cela engendrerait des travaux plus importants.

La commission valide la nécessité de ces travaux. Il sera proposé aux agriculteurs intéressés de récupérer la terre.

L'entreprise RIDEAU a fourni un devis pour cette prestation. Deux autres chiffrages sont attendus.

#### **Abri bus école :**

Il a été relevé un problème de sécurité pour les élèves prenant les bus scolaires du collège et du lycée. L'abri existant est situé à côté de la salle associative et les bus s'arrêtent à l'emplacement du couloir sécurisé devant l'école maternelle. Les enfants doivent donc traverser la route.

Il est proposé de mettre en place un abri bus au niveau de l'entrée du couloir sécurisé, à côté du portail de l'école. Il faudra tenir compte de l'exposition de cet abri aux vents et pluies.

Cette réalisation serait effectuée par les employés communaux. Monsieur PLAIZE se charge de faire chiffrer les matériaux.

Village de « La Renauderie » :

Suite à la demande des riverains de « La Renauderie » concernant la vitesse excessive de certains automobilistes, il est proposé de mettre en place, en plus de la limitation à 30 km/h, un panneau indiquant la présence d'enfants.

La commission accepte cette proposition. La commande des panneaux sera effectuée auprès du Syndicat de la Voirie.

Village de « Chez Goujon » :

Un problème important de stagnation des eaux pluviales est constaté au niveau de la maison de Monsieur AUDIN Laurent. La commission a pu constater que la berme est très endommagée ainsi que la voirie. Un débarnage seul ne résoudra pas le problème. Par ailleurs, les eaux pluviales de la route, si elles ne sont pas canalisées, inondent l'avant de cette habitation. Elle est actuellement en vente. Nous devons anticiper ce problème pour les futurs habitants.

Il est proposé de mettre en place un caniveau AC1 conduisant les eaux pluviales vers un regard situé plus bas, à l'entrée du chemin communal, où elles rejoindraient le drainage existant.

La commission reconnaît la nécessité de procéder à ces travaux. Des devis seront demandés.

Village de « Chez Mounier » :

Un problème important de stagnation des eaux pluviales est constaté dans le village, entre le mur des dépendances de Monsieur MAURIN Bernard et l'entrée du terrain de Monsieur BOSSUET Joël. Il apparaît que le drain existant est bouché.

Il est demandé aux riverains, dans un premier temps, de mettre en place des chéneaux pour récupérer les eaux de pluie et les rejeter plus loin sur le chemin communal ou un drain serait aménagé. En effet, à ce jour, elles alimentent le problème et leur évacuation est très lente. Les riverains concernés et présents sont d'accord. Les travaux pour drainage dans le chemin communal seront chiffrés.

Divers :

Il est constaté que certaines décisions validées par la commission voirie en place sous le précédent mandat n'ont pas été réalisées. Il est décidé de mettre notamment au programme des travaux 2021, la réfection de la « Route de Bourdenne » et l'élagage des arbres gênant la circulation sur le chemin communal des Roussillères. »

Concernant les travaux de débarnage, Monsieur BERNARD présente 3 offres de prix qui sont les suivantes :

Entreprise RIDEAU : 88.00 € H.T. / heure de pelle

Entreprise FRAPPIER : 90.00 € H.T. / heure de pelle

Entreprise RENAUD : 79.00 € H.T. / heure de pelle (avec une pelle moins importante)

Il précise que les travaux devront être effectués dans l'été.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de prévoir au Budget 2021 la somme de 3 000.00 € T.T.C. pour le débarnage. Le choix de l'entreprise sera fait ultérieurement.

Pour ce qui est de l'abri bus de l'école, celui-ci sera donc réalisé par les employés communaux.

La somme de 1200.00 € T.T.C. sera à prévoir pour l'achat des matériaux.

Enfin, en ce qui concerne les travaux à effectuer au village de « Chez Goujon », un devis de 4 500.00 € a été effectué. Deux autres chiffrages seront demandés et un dossier de demande de subvention sera déposé auprès du Département au titre de la répartition des amendes de police.

### **SMS groupés**

Madame le Maire rappelle que la commune informe sa population par différents moyens (Site internet, journal communal, affichage, passage du garde-champêtre, ...). Malgré cela, la population se sent parfois mal informée, notamment les personnes plus âgées et plus précisément concernant les décès.

D'autres moyens d'information existent tels que l'envoi de SMS groupés, les applications téléchargeables ou encore les mails. Cependant, il faut rester vigilants quant au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Si la mise en place de ce genre de moyen de communication devait voir le jour, il faudrait au préalable recueillir le consentement de chaque habitant et connaître les informations que chacun souhaite recevoir. En ce qui concerne les décès, il faudra également bénéficier de l'accord des familles.

Au regard de la population vieillissante de la commune, les mails et les applications téléchargeables ne semblent pas être les moyens les plus adaptés.

Il est proposé la mise en place de panneaux d'affichage dans chaque village, mais ce moyen possède également ses limites notamment dans les cas d'informations de vigilances météorologiques.

Un sondage sera effectué prochainement auprès de la population.

### **Plantation de haies**

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, l'existence du programme « Entretien et Valorisation de l'Arbre ». Ce programme a pour objectif de restaurer les paysages ruraux en favorisant l'implantation d'arbres sous forme de haies, d'alignements, d'arbres isolés ou de bosquets et de favoriser la multifonctionnalité de ces plantations sur le territoire : qualité de l'eau, biodiversité, rôles agronomiques...

Le Département prend en charge la totalité des plants ainsi que la mise à disposition des techniciens. La commune doit trouver une équipe de planteur (école, association, ...).

Madame le Maire propose l'étude de la plantation d'un verger dans la zone du bassin d'infiltration. Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Elle informe qu'un diagnostic de la commune aura lieu le 18 Février 2021 avec Monsieur DUTEUIL, responsable du programme.

### **Réfection de l'école**

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la dernière visite de sécurité de l'école n'a pas rendu un diagnostic positif de l'état de l'école maternelle (école vétuste, problème d'accès pour les enfants en cas de problème, pas de solution de repli en cas d'insécurité, surface des classes insuffisante, WC et portes d'accès non conformes, ...).

Elle ajoute que le dossier de réfection de l'école est un dossier lourd à mettre en place mais que la commune pourra bénéficier de l'aide de l'éducation nationale pour la conception du projet.

Depuis deux ans, le nombre d'enfants scolarisés en Charente-Maritime connaît une forte baisse. Il conviendra donc de penser les locaux de manière à ce qu'ils soient polyvalents et réutilisables en cas de fermeture de l'école.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de débiter le projet de réfection de l'école et décide d'inscrire les frais d'études au Budget 2021.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Commission Bâtiments communaux – Cimetière**

Monsieur PLAIZE informe qu'il était prématuré de réunir la commission en Janvier. Une réunion sera programmée en Février / Mars pour discuter avec plus de précision de la réfection de l'école.

En ce qui concerne les travaux en cours, l'entreprise BOSSY a commencé la restauration de la façade de la Mairie. Les employés communaux effectuent des travaux de peinture au bureau du Maire ainsi que quelques petits travaux à l'entrée du cimetière.

### **SDEER**

Madame le Maire informe que suite à l'extension de réseau devant desservir l'habitation future de Monsieur BAUDRY Serge au village de « La Boissarde », le SDEER propose l'extension du réseau d'éclairage public.

Elle rappelle que dans les villages, l'éclairage consiste en la mise en place de points lumineux ce qui est différent d'un éclairage urbain.

Le coût de cette extension par le SDEER s'élève à la somme de 1300.00 € à la charge de la commune.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, considérant qu'il n'est pas nécessaire d'ajouter un point lumineux supplémentaire à cet endroit, décide de ne pas donner suite à la proposition d'extension de réseau.

### **Stationnement devant le bureau de tabac**

Madame le Maire informe que Madame ROBERT, gérante du bureau de tabac, a signalé un problème de stationnement de sa clientèle. En effet, les places de stationnement situées devant son commerce sont utilisées de manière quasi-permanente par les riverains.

Il est proposé la mise en place de deux « arrêts minute ».

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.